

---

# Le carnaval traditionnel dans la vallée du Viroin

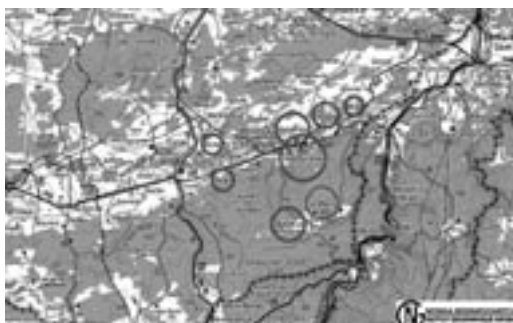
Françoise Lempereur,

Maître de conférences à l'Université de Liège, membre du Conseil supérieur d'Ethnologie et  
du Conseil supérieur des Arts et Traditions populaires de Wallonie.

## **En guise de préambule...**

La réalisation, en 1985, d'un film pour la RTBF sur les coutumes carnavalesques de Treignes avait, à l'époque, attiré mon attention sur une région bien mal connue des folkloristes et pourtant riche en traditions : la vallée du Viroin, au sud de la Province de Namur.

En 1988, lorsque le Conseil supérieur des Arts et Traditions populaires proposa à ses membres d'établir un classement des manifestations carnavalesques de Wallonie selon des critères de qualité établis par Samuel Glotz, je m'engageai donc à essayer de cerner, par enquêtes sur place et étude des sources, les différentes manifestations carnavalesques dans huit villages de cette région : Petigny et Nismes sur l'Eau Noire, Olloy, Vierves, Treignes et Mazée sur le Viroin et Le Mesnil et Oignies-en-Thiérache, situés dans une clairière de la vaste forêt qui s'étend au sud de la vallée du Viroin.



En 1989, je me suis donc rendue sur place, pendant et après les jours gras, y ai interrogé les participants et les anciens, photographié et enregistré sur bande magnétique les rituels et les croyances qui leur sont liées. Avec l'aide, en 1990, de trois membres du Séminaire des Arts et Traditions populaires de Wallonie – Nicole Schmit, Roger Hourant et Louis Albert – qui ont assuré une recherche sur Olloy, j'ai ainsi réuni plus de 3 heures d'enregistrements et plus d'une centaine de photos et diapositives.

Du 4 au 7 février 1997, un symposium réunit au Musée international du Carnaval et du Masque de Binche, à l'initiative de son conservateur, Michel Revelard, une trentaine de spécialistes européens du carnaval. Lors de la soirée du 6 février, Alexandre Keresztessy y projeta son film intitulé « Au feu Mardi-Gras », consacré au carnaval de Vierves (RTBF, 1986, 53 minutes) et j'eus l'occasion d'y montrer le reportage réalisé à Treignes en 1985 (RTBF, 13 minutes 36).

Le texte de la communication que j'ai présentée lors de cette soirée fournira l'essentiel du présent article mais j'ai réactualisé l'enquête en retournant aux carnivals de Vierves et de Treignes, le mardi gras et le dimanche de la Quadragésime 2002 – pour y réaliser de petites séquences télévisées destinées à l'émission « Régions-soir », – et en complétant ma documentation par des appels téléphoniques et par la lecture d'articles de presse parus entre 1989 et 2005.

Si j'ai décidé de livrer ces informations dans ce volume dédié à trois de nos grands folkloristes wallons, Samuel Glotz, fondateur du Musée international du Carnaval et du Masque et spécialiste mondialement reconnu en la matière, Roger Pinon et Léon Marquet qui, tous deux, à maintes reprises, se sont penchés sur les fêtes calendaires, c'est parce que je pense que cette étude s'inscrit dans le prolongement de leurs travaux.

Ce sera ma façon de leur rendre hommage et de les remercier pour les encouragements qu'ils n'ont cessé de me prodiguer et pour la science qu'ils ont bien voulu me transmettre, au cours de ces trente dernières années.

### **Les sources écrites**

Le seul travail récent consacré aux traditions « dans le sud Hainaut-Namurois » est, à ma connaissance, l'article écrit en 1986 par René Mathot<sup>1</sup>, article où le carnaval et le grand feu occupent une place prédominante. L'auteur y évoque les grands feux et/ou les carnivals de six des huit localités énumérées ci-dessus et ceux de Dourbes, Silenrieux, Barbençon, Mariembourg, Frasnès-lez-Couvin, Couvin et Cerfontaine.

La documentation dont je dispose – articles de presse ou brochures de promotion touristique – me permet d'ajouter des attestations contemporaines pour les villages de Cul-des-Sarts, Presgaux, Fagnolle, Vaucelles, Najauge, Doische et Matagne, sans oublier, de l'autre côté de la frontière franco-

---

<sup>1</sup> R. MATHOT, *Traditions bien vivantes dans le Sud Hainaut-Namurois* dans *Tradition wallonne*, t. 4, 1987, pp. 665-686.

belge, ceux de la vallée de la Meuse et même, plus au sud, de la vallée de l'Aisne (Vouziers). La revue française *Terres ardennaises*<sup>2</sup> rapporte qu'en 1984, pas moins de 25 «feux de carnaval» étaient allumés dans cette région de France.

A première vue, la cohérence géographique de la zone d'expansion des carnivals et grands feux autour de la vallée du Viroin semble permettre une approche globale de la coutume et donc une généralisation possible de conclusions basées sur des observations ponctuelles.

Je m'en garderai bien cependant car je suis perplexe quant à l'ancienneté et surtout à l'« authenticité » des manifestations décrites. « Authenticité » ? Voilà bien une notion délicate, difficile à cerner... La prise en compte de ce critère prend cependant tout son sens, à l'heure où les fêtes populaires sont trop souvent considérées comme une source de revenus faciles par des « comités d'animation » en mal de ressources financières...

Dans un ouvrage publié en 1920<sup>3</sup>, l'archiviste et folkloriste namurois Félix Rousseau n'hésite pas à écrire : «Cerfontaine est la seule localité de la province de Namur, où le carnaval présente encore une certaine originalité.» Cette opinion me paraît outrancière, tant géographiquement – qu'en pensent les habitants de Fosses-la-Ville ? –, qu'historiquement puisqu'elle ne reflète ni l'actualité de 1920 ni même celle de 1914, *terminus ad quem* pour l'auteur. Un article écrit par Francis Pêche en 1935 précise en effet que « le dernier carnaval de Cerfontaine a eu lieu en 1912 »<sup>4</sup>, ce que confirme Jules Vandereuse dans son étude sur les *Pasquîyes* de l'Entre-Sambre-et-Meuse<sup>5</sup>.

Elle a cependant le mérite de mettre en lumière un phénomène commun à toute la Wallonie rurale éloignée des grandes villes : avant 1930 et parfois même 1945, les travaux des folkloristes n'étaient pas basés sur une recherche *in situ*, mais sur une correspondance échangée avec le curé, le médecin ou l'instituteur local. Les traditions ignorées ou volontairement occultées par ces notables étaient donc inconnues des chercheurs et, comme il n'y avait, à l'époque, aucun « syndicat d'initiative » ou « office de promotion régionale », elles se transmettaient en cercle fermé, à l'insu des allochtones.

Au XIX<sup>e</sup> siècle ou au début du XX<sup>e</sup> siècle, les seules coutumes carnavalesques de la région étudiée à avoir fait l'objet de publications, sont, d'une

---

<sup>2</sup> J. LAMBERT, *Feux des buires, carnaval dans Terres ardennaises*, n° 8, septembre 1984, pp. 55- 61.

<sup>3</sup> F. ROUSSEAU, *Légendes et coutumes du Pays de Namur*, dans *Tradition wallonne*, Catalogues et monographies n° 19, Bruxelles, 2006, p. 108.

<sup>4</sup> F. PECHE, *L'ancien carnaval de Cerfontaine* dans *Le Guetteur wallon*, 1935-36, pp. 25-28.

<sup>5</sup> ID., *ibid.*

part, l'imposant « cortège du Seigneur » de Cerfontaine, décrit par E. Bayot en 1894<sup>6</sup> et par Jules Lemoine en 1895<sup>7</sup> et, d'autre part le « piquet » et l'exécution spectaculaire de l'« homme de paille » de la ville de Couvin, brièvement mentionnés par M. De Puydt en 1893<sup>8</sup> et décrits dans le journal *L'Education populaire* en 1894<sup>9</sup>. Pour Couvin, on notera aussi une évocation du grand feu, sous la plume de Charles Bihot, dans *Wallonia* en 1902<sup>10</sup>, sujet repris par A. Vincart en 1967<sup>11</sup>.

En France, Albert Meyrac détaille, en 1890, l'ancien rituel, disparu alors, du carnaval en « Pays de Vireux » et présente toute une série de coutumes contemporaines du département des Ardennes, sans autre précision topographique<sup>12</sup>.

Pour la vallée du Viroin proprement dite, on possède une description de l'évolution du carnaval de Treignes entre 1900 et 1950 et une présentation des « rimes » de Vierves avant 1929, dues à la plume de Jules Vandereuse<sup>13</sup>. Ce précieux auteur a également publié, en 1949 et 1956, des textes relatifs à d'autres carnivals de l'Entre-Sambre-et-Meuse, ceux de Gozée<sup>14</sup> et de Senzeilles, disparu en 1913<sup>15</sup>. Ses notes sur le carnaval de Soumoy, disparu en 1920, ont été retranscrites et complétées par Roger Pinon, en même temps que celles recueillies par le service des enquêtes du Musée de la Vie wallonne à Barbençon et que d'autres, sans mention de source, sur le carnaval d'Ham-sur-Heure<sup>16</sup>. Une autre étude de Roger Pinon, parue en 1960, reprend le cas du carnaval de Gozée<sup>17</sup> ; elle est particulièrement précieuse car elle met en perspective les données historiques et les essais de revitalisation d'après la dernière guerre.

<sup>6</sup> E. BAYOT, *Le Carnaval de Cerfontaine* dans le journal wallon *La Marmite*, 7 et 15 avril 1894 (cité par F. ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 110, n. 8).

<sup>7</sup> J. LEMOINE, *Le Carnaval de Cerfontaine* dans *Wallonia*, t. III, janvier 1895, pp. 17-21 et dans *Le Guetteur wallon*, 1929-30, pp. 148-150.

<sup>8</sup> M. DE PUYDT, *Le Piquet et l'Homme de paille, contribution au folklore de Couvin* dans *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. XI, 1892-93, pp. 94-95.

<sup>9</sup> *L'Education populaire*, n° 12, Charleroi, 22 mars 1894, cité par J. VANDEREUSE, *Le Rôle des nouveaux mariés dans la tradition*, Bruxelles, Bibliothèque d'études régionales, n° 38, s.d.

<sup>10</sup> Ch. BIHOT, *Le grand feu de carême à Couvin* dans *Wallonia*, t. X, 1902, pp. 37-40.

<sup>11</sup> A. VINCART, *Grands jeux et carnaval à Couvin* dans *Au pays des Rièzes et des Sarts*, n° 32, 1967, pp. 658-663.

<sup>12</sup> A. MEYRAC, *Traditions, coutumes, légendes et contes des Ardennes*, Paris, 2<sup>e</sup> édition, 1890, pp. 61-73.

<sup>13</sup> J. VANDEREUSE, *Le Carnaval à Treignes* dans *Le Guetteur wallon*, 1953, pp. 292-29 ; ID, *Vierves* dans *Les « Pasquîyes » dans l'Entre-Sambre-et-Meuse*, Couillet, 1939, pp. 39-41.

<sup>14</sup> J. VANDEREUSE, *Jean Caton et le carnaval de Gozée* dans *Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi*, t. XLII, 1948-49, pp. 153-168.

<sup>15</sup> J. VANDEREUSE, *Curieuses coutumes carnavalesques à Senzeilles* dans *La Vie wallonne*, t. XXX, 1956, pp. 117-125.

<sup>16</sup> R. PINON et J. VANDEREUSE, *Quelques carnivals curieux de l'Entre-Sambre-et-Meuse* dans *Le Guetteur wallon*, 1960, pp. 115-122.

<sup>17</sup> R. PINON, *Le nouveau carnaval de Gozée et les survivances de l'ancien* dans *Nouvelle Revue wallonne*, t. XII, 1960.

### **Les coutumes carnavalesques en vallée du Viroin entre 1989 et 2005**

L'indigence des sources livresques anciennes ne signifie pas que les actuelles « coutumes » carnavalesques de cette région sont étrangères au « patrimoine immatériel » de leurs habitants et qu'elles s'apparentent nécessairement aux « animations touristiques artificielles » dont parle Samuel Glotz<sup>18</sup>.

Recueillir aujourd'hui des pratiques particulières sans implication touristique mentionnées ailleurs autrefois – je pense aux « salissures » du Mesnil par exemple (voir *infra*) –, est troublant... Mais comment savoir s'il s'agit de persistances, ténues et sans doute provisoires, de traditions anciennes ou de (re)créations récentes, inspirées par des faits lus ou vus dans d'autres lieux ou à une autre époque ?

Pour tâcher de répondre à cette question, je donnerai d'abord une description rapide du déroulement des festivités carnavalesques dans chacun des villages étudiés. A la lumière des critères définis par Samuel Glotz pour identifier les carnivals traditionnels<sup>19</sup>, j'analyserai ensuite les circonstances et les pratiques observées, de même que les informations chronologiques, recueillies auprès de témoins âgés. J'essayerai alors d'évaluer les probabilités d'authenticité de la transmission, dans la renaissance ou la persistance des dites « coutumes ».

#### **A Petigny**

Localité la plus proche de Couvin, où les festivités carnavalesques n'ont plus rien de traditionnel, Petigny s'efforce d'attirer les foules durant les jours gras en proposant un cérémonial bien particulier de jugement et de brûlage d'un personnage appelé Mauvais Bien<sup>20</sup>. Ce nom proviendrait du blason populaire attribué aux habitants du village, autrefois considéré comme abritant de nombreux braconniers, des « Mauvais Biens ».

Chaque année, le programme des jours gras est pratiquement identique :

Le samedi à 21h, bal masqué à la salle des Jeunes avec prix aux groupes, couples, individuels et enfants. Le dimanche, vers 15h, présentation de Mauvais Bien et cortège dans les rues du village avec le captif, le Tribunal, les Bourreaux, les Gendarmes et des habitants costumés. Le groupe folklorique local et le Comité de propagande touristique en profitent pour collecter des oeufs, du lard et des « oboles ». Le soir, en la salle du village, Mauvais Bien, accusé de vols, déprédations et méfaits divers, est jugé et condamné à être brûlé le surlendemain.

---

<sup>18</sup> S. GLOTZ, *La tradition festive carnavalesque*, notes manuscrites, mai 1986.

<sup>19</sup> S. GLOTZ, *Le Carnaval traditionnel dans Tradition wallonne*, t. 5, 1989, pp. 419- 422.

<sup>20</sup> Appelé « Mauvais Gré » dans un article de presse en 1977.

Le lundi, à 18h, omelette gratuite pour tous à la salle des Jeunes. En 1989 par exemple, sa confection nécessita 1018 œufs, 22 kilos de lard, 5 kilos et demi de beurre et 27 pains.

Le mardi, à 14h, sauterie enfantine suivie d'un goûter gratuit pour les enfants. A 20h, départ du cortège qui, accompagné de la fanfare, « descend le village » depuis la place du Reposoir jusqu'au terrain de football, lieu du supplice. On remplace alors discrètement l'homme incarnant Mauvais Bien par un mannequin de paille le représentant, et on hisse ce mannequin au sommet du futur bûcher, auquel les derniers mariés de l'année sont priés de bouter le feu.

La crémation est suivie d'un bal masqué à la salle.

### **A Nismes**

Le carnaval de Nismes se déroule essentiellement le mardi gras ; dès les premières heures de la matinée, des jeunes arrêtent les automobilistes de passage pour exiger le paiement d'un « pot », alors que les enfants, masqués, effectuent des quêtes de friandises et de menue monnaie. Dès 14h, un cortège animé par les fanfares locales parcourt les rues du village, cortège suivi d'un goûter et d'un bal enfantin, avec remise de prix aux plus beaux enfants travestis. Le soir, les adultes ont également droit à un bal costumé avec remise de prix.

Un samedi ou deux plus tard, a lieu le ramassage des œufs pour l'omelette commune qui sera confectionnée et consommée après l'allumage du grand feu.

### **A Olloy-sur-Viroin**

A Olloy, le mannequin gigantesque qui personnifie le carnaval et qui sera brûlé, le mardi soir, « en expiation des fautes commises durant l'année écoulée », est appelé Chebette ou Chébette, en souvenir d'un ivrogne local disparu avant 1914, jeté par boutade dans le Viroin<sup>21</sup>.

Le dimanche gras après-midi, Chebette, géant de trois mètres de haut, construit par quelques bénévoles avec des matériaux de fortune – armature métallique bourrée de bottes de paille et recouverte de papier peint – est présenté à la population lors d'une tournée du village. Il est monté sur un

---

<sup>21</sup> Dans la presse, on le nomme successivement « Berette » (1977), « Jobette » (1982), « Djenbet » (1986), « Chébette » (1988) ou « Djanbette » (1989), avant que « Chebette » ne s'impose.

chariot tiré par un tracteur agricole et est accompagné en musique par les membres du « Comité du Mardi-Gras » qui collectent « des œufs, du lard ou des liards », collecte qui se poursuivra les lundi et mardi.

Le mardi gras, de huit heures à midi, les étrangers au village sont barbouillés de bleu de lessive ou noircis par les enfants qui réclament une petite somme à chacun. L'après-midi, les mêmes enfants se déplacent par groupes de 3 ou 4, habillés de costumes de fantaisie et munis de paniers, pour récolter des friandises de maison en maison en chantant :

« Jean Pansau n'a né co soupé  
S'il vous plaît de lui en donner  
Taille au pot, taille au plat,  
Taille au mitan du plat »

...sans trop comprendre le texte de leur chanson et sans connaître le sens de leur quête (en 1989 au moins)...

Dès 16h, Chebette est de nouveau promené dans le village et ramené, vers 20h, au lieu-dit *Qwate Vôyes* où, après un feu d'artifice, il est mis à mort – il est alors 21 heures précises –, et jeté, en feu, dans le Viroin. Les participants se retrouvent ensuite « chez Monmon » pour l'omelette gratuite, puis dans les différents cafés de la localité pour danser et boire, en principe jusqu'à minuit, heure où les masques doivent tomber...

### **A Vierves-sur-Viroin**

A Vierves-sur-Viroin, dès le lendemain de la Chandeleur et jusqu'au mardi gras, permission est faite à la population de se masquer tous les jours, sauf les vendredis, considérés comme jours maigres puisque, m'avait expliqué en 1981, Madame Dessart-Lefrant, née à Vierves en 1889, c'était les « jours du poisson »...

Des groupes informels, affublés de vêtements hétéroclites, rendent donc visite aux voisins et amis durant toute cette période, évidemment adaptée si, dans le cas d'une « année antérieure » où Pâques se place le 22 mars, le mardi gras échoit le 3 février, sans pour autant que la fête soit permanente – si le mardi gras tombe le 12 mars, la fête durerait 5 semaines complètes. En fait, les masqués sortent particulièrement les deux dimanches, appelés « soumonces », et le samedi précédant les jours gras. C'est l'occasion d'intriguer bien sûr, mais surtout, d'après mon informateur, Maurice Donnay, de « boire un coup »... Selon lui, « au carnaval, on se permet d'entrer à peu près n'importe où et on est reçu partout. »

Le samedi, quelques volontaires se réunissent dans une grange pour confectionner le gros mannequin, appelé Mardi-Gras, qui sera brûlé sur la place le mardi soir. Cette fabrication dure toute la journée, entrecoupée de nombreuses pauses, destinées à combattre, par la boisson, l'abondante poussière dégagée alors, poussière qui irriterait particulièrement la gorge... Il est vrai que, comme à Olloy, le géant est bourré de paille...

Le dimanche matin, depuis les années 1983-1984 environ, quelques personnalités du village offrent du craquelin aux masqués, en guise de petit déjeuner.

A 15h, Mardi-Gras est promené dans la localité, au son de la fanfare ; à chaque carrefour, lecture est faite par le « crieur public », vêtu d'une toge noire, coiffé d'un chapeau haut-de-forme et masqué d'un loup, du texte suivant :

« Mesdames, messieurs, comme les années précédentes, nous venons vous annoncer la fête du Mardi-Gras. Vous savez que Mardi-Gras est un homme de mauvaise conduite. Il laisse mourir sa femme et ses enfants de faim. N'ayant pas le courage de travailler, il s'est mis à voler.

« Voici quelques-uns de ses méfaits : 4 kilos de pâté chez le boucher, 3 pains chez le boulanger et une vingtaine de poules chez les fermiers. Mardi, il sera jugé.

« Règlement : toutes les filles ne se laissant pas reloqueter seront à l'amende de 20 francs (en 1989). Tous les hommes rencontrés dans la rue de 8 à 14 heures, tels que boulanger, boucher, menuisier, facteur, gendarme, forestier, fermier, commerçant et chômeur, seront à l'amende de 20 francs. Pour fêter cette victoire, ce soir grand bal masqué à 21 heures précises à la salle de musique. Bienvenue à tous et en avant la musique ! »

Le bal du dimanche soir est fort suivi. C'est le seul bal encore organisé à la salle du village.

Le lundi gras, les groupes de masqués circulent de maison en maison, de plus en plus nombreux au fil des années. Mon informateur attribue cette évolution au fait que de moins en moins de gens travaillent et que les travailleurs eux-mêmes peuvent plus aisément se rendre libres qu'auparavant.

En fin d'après-midi, les « rimeurs » commencent leur tournée des maisons du village où vivent des jeunes filles âgées de 14 à 28 ans. Ces « rimeurs », chemise blanche, veston, cravate ou nœud papillon et chapeau noirs, étaient



une douzaine en 1989 – une quinzaine en 2004 – et ceux que j'ai interrogés alors, Jules Mathy et André-Marie Dubois, étaient jeunes mariés : « seuls les « r'loqueteurs » sont célibataires », m'ont-ils dit. Il semble qu'il s'agisse là d'une évolution de la tradition, due sans doute aux excès commis par les trop jeunes lorsqu'ils ne sont pas encadrés, des excès déplorés notamment par un journaliste de *Vers l'Avenir*, lors d'un reportage daté du 24 février 1993.

Durant plusieurs jours avant leur tournée, les « rimeurs » se sont réunis dans un café pour préparer les textes de huit lignes plus ou moins rimés, appelés *pasquîyes*, qui dénoncent les travers, les amours naissantes ou les incartades des demoiselles. Le lundi gras, ces textes seront lus, en voix de fausset, par un des membres du groupe et approuvés par les autres, en présence de la « victime » et de ses parents, lors d'une tournée souvent exténuante, qui n'épargne ni les esprits ni les estomacs, chaque famille offrant une boisson généralement alcoolisée aux visiteurs. En 1977, 38 jeunes filles reçurent leur visite ; elles étaient encore 33 en 1989, en une bonne vingtaine de maisons, soit plus de six heures de virée... En cette année 2005, 17 jeunes filles seulement ont eu le privilège d'être rimées.

Les jeunes garçons – âgés de 14 ans au moins – qui participent pour la première fois à la coutume sont chargés de porter un plateau où sont fixées de petites poupées en costumes anciens. Lorsqu'ils pénètrent chez une jeune fille, ils déposent ce plateau sur une table et le meneur de jeu soulève, au moyen d'une baguette, les jupes de quelques poupées afin de « reconnaître la fille de la maison ». Celle-ci est alors « rimée » et reçoit le texte écrit de ses « exploits », dûment signé par l'ensemble des garçons.

Le mardi gras dès l'aube, les jeunes gens se réunissent à la gare, ils y boivent un café « avec un petit réchauffant » et vers 8 heures, chacun prend son rôle ; il y a là une quinzaine de « r'loqueteurs », deux couples de « Djan-Djène » et de nombreux « récolteurs de pots » qui vont procéder au recouvrement d'une espèce de « taxe de carnaval », appliquée à tout étranger pénétrant dans Vierves, qu'il soit en voiture, à pied, à vélo ou en autobus, taxe appelée ici « le pot », dont le montant est fixé chaque année en fonction ... du coût de la bière.

Les « r'loqueteurs » ont pour mission, en principe, de punir les jeunes filles qui n'acceptent pas de payer leur « pot » en leur salissant les jambes ; autrefois, ils introduisaient sous leurs jupes un bâton recouvert d'une « loque » trempée dans le caniveau. La tradition a évolué : aujourd'hui, ils s'emparent de toute jeune fille qui montre le bout du nez dans la rue, la maintiennent immobile et, la menaçant de leur torchon, lui noircissent le visage et les mains au moyen de noir de fumée ou de bombes à « tagger ».

Les « Djan-Djène » sont masqués ; ils se déplacent de maison en maison par couple, l'un représentant un vieillard, l'autre une petite vieille. Ils portent une hotte dans laquelle ils collectent des œufs et du lard qu'ils transvasent, à des endroits fixés par la tradition, dans des paniers que les organisateurs de l'omelette viendront ensuite récolter. Particulièrement exigeant, le rôle est généralement attribué à des hommes d'âge moyen, réputés pour bien supporter l'alcool, tant il est vrai qu'à chaque halte, ils reçoivent une « petite goutte »... Aujourd'hui, ils ont pris l'habitude d'emporter une bouteille dans laquelle ils vident leur surplus de boissons offertes, en prétextant vouloir partager avec leurs amis.

Perceptions des *pots*, « r'loquetages » et quêtes de Djan et Djène se terminent à 13 heures.

A 17h, tous les acteurs du carnaval se retrouvent pour promener Mardi-Gras dans les rues du village. Le cortège s'arrête devant chaque café et aux carrefours, où le « crieur » lit la sentence réservée au traître, condamné à être brûlé sur la Grand-Place, vers 20 heures :

« Messieurs, comme nous vous l'avons annoncé dimanche dernier, le fameux Mardi-gras avait été attrapé et emprisonné ; vu que c'est un Hercule, il a brisé les verrous de sa cellule mais nous avons, malgré ses forces, pu le maîtriser dans les campagnes de Bieuve. Nous lui avons fait subir une terrible correction et, pour sa punition, il sera brûlé vif ce soir à 20 heures sur la place publique.

Aussitôt brûlé, on mange l'omelette à la salle de musique. Bienvenue à tous. En avant la musique ! »

La fête se termine donc, une fois le géant consommé, par l'omelette commune à la salle, une omelette confectionnée chaque année avec environ 1200 œufs et 50 pains.

### **A Treignes**

A Treignes, village de Toine Culot, l'on fête le carnaval le mardi gras mais surtout le dimanche qui suit, dimanche de la Quadragésime, jour du grand feu.

Le mardi vers 9 heures, commence, à travers tout le village, la récolte d'œufs, de lard et de beurre par le Comité des Jeunes et une partie des musiciens. Partout, on leur fait bon accueil. Chaque habitant non marié qui figure sur la liste dressée par la Jeunesse doit en outre payer son « pot », une

somme fixée à 100 francs en 1989, 5 euros en 2005. Collecteurs et donateurs se retrouvent le soir autour d'une immense omelette offerte à l'ensemble de la population, en la salle de musique « La Fraternelle », omelette que les membres du comité se chargent de porter chez les habitants de plus de 70 ans qui ne peuvent pas se déplacer.

Le samedi suivant, tous s'activent, dès 9 heures, à charger les fagots constitués lors de nombreuses sorties au bois et ceux déposés par les habitants sur leur trottoir, chacun ayant à cœur de contribuer à la confection du grand feu – de peur, diront certains, d'être victime d'un incendie dans l'année. Le bûcher sera érigé au lieu-dit « le Point d'Arrêt », sur une colline qui fait face à la localité, rive droite du Viroin, un site qui a dû être déplacé après la construction de chalets sur le site traditionnel, le « Tienne des Gates ». Un bal masqué termine la journée, avec remise des prix aux masqués, à minuit.

Le dimanche de la Quadragésime, tous se rassemblent en fin de matinée pour prendre l'apéritif au pied du bûcher, apéritif musical puisque la fanfare est présente et que plusieurs participants en profitent pour faire un tour de danse.

Le cortège officiel démarre à 14h. Il est conduit par le « maître jeune homme », un garçon habillé en « Pierrot » – pantalon blanc et chemise rouge sur lesquels flotte une cape blanche bordée de rouge –, coiffé d'un haut chapeau pointu, lui aussi blanc à décor rouge, et muni d'une canne de tambour-major blanche et rouge. Parmi les jeunes qui suivent, masqués pour la plupart, on remarque un « bourreau » cagoulé ; il porte sur les épaules un mannequin de paille de taille humaine, vêtu de vieux vêtements : Mardi-Gras. Le bonhomme de paille est suivi de ses « parents », un couple de (faux) vieillards qui ne cessent de se lamenter.

La promenade est entrecoupée de quelques haltes chez des particuliers qui offrent du vin chaud ou du gâteau, le tout dans une ambiance bon enfant.

A 17 heures, toute la population est rassemblée devant l'église car c'est le parvis de celle-ci qui sert de tribunal pour le jugement du « sieur Mardi-Gras ». Le texte des plaidoiries et de la sentence est traditionnel mais connaît chaque année des adaptations, liées le plus souvent à l'actualité. Celui de 1928 a été publié par Jules Vandereuse<sup>22</sup>, celui de 1984 par le Syndicat d'Initiative de Treignes<sup>23</sup>. Vu leur longueur, je ne les reproduirai pas ici, j'en rappellerai seulement la teneur : Mardi-Gras est accusé de vagabondage, de vols, de tapage

---

<sup>22</sup> J. VANDEREUSE, *Le Carnaval à Treignes*, pp. 292-29 ; ID., *Vierves*, pp. 39-41.

<sup>23</sup> Des extraits de l'acte d'accusation et de la distribution des biens de Mardi-Gras ont été publiés dans J. VAN RUYSS, *Par la fenêtre...Treignes endroit et envers*, Treignes, 1984.

nocturne, d'ivresse sur la voie publique, d'outrages aux bonnes mœurs et d'attentats à la pudeur. Il est reconnu coupable et est condamné à être noyé dans le Viroin ; son corps sera ensuite hissé au sommet du grand feu pour y être grillé et ses cendres seront dispersées au gré du vent dans la vallée.

Dès la fin du jugement, la joyeuse troupe, suivie de la population, descend au « Courtil Crayat », prairie bordant le Viroin, au pied du vieux pont. Selon les dernières volontés du défunt, ses biens sont légués à ses concitoyens<sup>24</sup>. En 1989, la liste en était longue. Nous n'en reprenons ici qu'un extrait :

*Sès bèrtèles pou lès fîyes Michel*  
*Si buète di capotes pou lès fîyes Gillotte*  
*Et s'vî live dè latin pou l'abbé Chèbrun ( ?)*  
*Et s' batch à purin pou l' fîye Lebrun*  
*Dès gros pètards pou Bernadette Collard*  
*Et s' vî semois pou Rolland Collard*  
*In bout d' caoutchou pou Malou*  
*Sès nouvias cal'çons pou Mimie Masson*  
*Et s' gros machin pou lès fîyes Lizin.*

Celui qui lit ce texte ajoute des « félicitations », ironiques, « à M\*B\* qui, en plus de ne pas venir au bois, ne paie pas son pot »... une manière comme une autre de régler ses comptes en public.

Le mannequin est jeté dans la rivière ; son bourreau le repêche et l'étend sur la rive ; les « parents » pleurent de plus belle...

La fête marque alors une pause, arrosée aux différents cafés du village, tandis que le bourreau va placer Mardi-Gras au sommet du bûcher. Celui-ci sera allumé après la tombée de la nuit, en présence de nombreux spectateurs et au son de la fanfare... et des hurlements des filles que les garçons s'efforcent de « réchauffer pour l'année », c'est-à-dire maintenir le plus près possible du brasier.

### **A Mazée**

A Mazée, le mardi gras matin, les jeunes rançonnent les automobilistes et les piétons et les noircissent s'ils ne payent pas leur « pot ».

Dès 14h, ils collectent le combustible pour le grand feu, du lard et des oeufs et perçoivent les « oboles » auprès de la population.

---

<sup>24</sup> ID., *ibid.*

Les coutumes liées au grand feu sont les mêmes qu'à Treignes, village distant de deux kilomètres seulement, mais ont lieu le samedi suivant la Quadragésime.

Ici, le mannequin est appelé Bonhomme Hiver ou Jean-Baptiste, selon les sources. Dès 13h 30, on le promène dans les rues de Najauge et de Mazée, ligoté sur une charrette.

A 19h, il est jugé sur la place communale et on le monte sur le futur bûcher, mis à feu peu après. Cette crémation est suivie, à la salle, de l'omelette commune, de la remise de prix aux petits masqués et, à 21h, du bal masqué pour adultes. A minuit, les masques tombent et les plus beaux déguisements sont récompensés.

### **Au Mesnil et à Oignies-en-Thiérange**

Le petit village du Mesnil, peuplé d'à peine une centaine d'habitants, est totalement isolé par la vaste forêt qui l'entoure. Aucune route importante ne le traverse et aucun comité de fêtes ou groupement touristique ne l'anime. Il n'est pas étonnant dès lors que le carnaval s'y meurt.

En 1989, j'y ai néanmoins rencontré un groupe de sept masqués, plus hideux et plus sales les uns que les autres, bien décidés à perpétuer les traditions locales.

Le mardi gras, dès 14 heures, le groupe arpentait les rues du village, cherchant à faire sortir les habitants de leur logis afin de les exposer à une rincée peu agréable...

Comme dans la localité voisine d'Oignies-en-Thiérange, il est d'usage en effet, le mardi gras entre 14 et 16h, de lancer sur les personnes non masquées qui, par défi ou par distraction, circulent dans le village, un seau d'eau froide sur la tête. Cette douche inattendue était autrefois savamment orchestrée par les jeunes gens, postés aux différents carrefours.

Encore fallait-il qu'il y ait des jeunes avec des seaux... Ce ne fut pas le cas lors de mon enquête et je crois savoir que depuis lors, la tradition tend à disparaître, victime de sa trop grande notoriété ou de la météo...

Le 26 février 1977, la *Nouvelle Gazette* rapporte que « cette année encore, des dizaines de jeunes se promenaient le seau à la main, tandis que les personnes plus âgées suivaient prudemment les événements bien calfeutrées derrière la vitre. » Le 9 mars 1981, *Vers l'Avenir* note qu'« enfants et jeunes

gens sont à l'affût à chaque carrefour, avec un seau d'eau, pour rappeler à la réalité ceux qui oublient ou ne connaissent pas les traditions locales. » Le 17 février 1986, le même journal présente une photo des enfants, déguisés, en précisant qu'« en raison du froid et de la formation de glace, la coutume a dû être reportée par mesure de sécurité. »

Au Mesnil en 1989, les masqués s'employaient à salir voitures et devantures de maisons, au moyen notamment d'un brouet confectionné par leurs soins. Ce *mich'pot'*, comme ils l'appelaient – du bouillon refroidi additionné de vermicelles et de morceaux de pain d'épice à l'aspect évocateur –, était placé dans un ancien pot de chambre ; ils le servaient à boire, à la louche, aux « étrangers » qui avaient l'impudence de s'aventurer alors dans le village, sous les quolibets de tous. Je fus bien évidemment au nombre des victimes et puis vous assurer que c'était parfaitement infect.

### **Des points communs...**

Le carnaval est une tradition festive périodique qui prend, en fonction des lieux où elle se déroule (milieu urbain ou rural), des origines sociales de ses participants (ouvriers, bourgeois, agriculteurs) et éventuellement de circonstances particulières à la communauté locale (souvenir d'un événement ou d'un personnage fameux par exemple), une forme définie qui, au même endroit, se perpétue à date fixe ; cette forme est différente des autres manifestations de l'année à cet endroit et des autres manifestations simultanées en des endroits voisins. Ainsi, un mannequin sera brûlé à Vierves le mardi gras, alors que, dans le village de Treignes, distant de 6 kilomètres, ce sera le dimanche suivant ; il sera nommé Mardi-Gras dans ces deux localités mais Chebette à Olloy. On pourrait multiplier ces variantes. Notées avec intérêt par le folkloriste, elles ne sont cependant pas importantes aux yeux de l'anthropologue qui s'emploie à comprendre et à analyser le phénomène social que représente cette crémation : la coutume est, en fait, sous-tendue par une même volonté des habitants des trois villages de charger ironiquement un mannequin de méfaits commis envers la collectivité durant l'année qui se termine, et de mettre fin à ses exactions, en l'exécutant publiquement.

« Ce genre de pratique, écrit Michèle Bardout, était naguère une nécessité d'ordre psychologique pour les communautés rurales, dont les membres, contraints de se côtoyer toute une vie durant, ne sortaient guère de leur village, rencontraient peu de nouveaux visages. L'intimité familiale était alors difficile à préserver puisque tous connaissaient l'histoire de chacun. La condamnation d'une poupée de paille opérait en quelque sorte comme un exutoire qui permettait aux habitants de se faire justice sans nuire à personne, ou de rétablir la vérité au sujet de certaines calomnies. Cette action correspondait

à un bilan annuel de la vie commune au bout duquel on allait essayer de revivre dans la confiance et dans la paix, de respirer l'air nouveau engendré par le feu absoluire<sup>25</sup>. »

Pour essayer de relever la présence de carnivals traditionnels dans la vallée du Viroin, il importe donc de reprendre chaque critère défini par Samuel Glotz, et de l'appliquer à l'enquête, sans se focaliser sur les particularismes.

J'envisagerai donc ici le respect des conditions de célébration des carnivals (lieux et dates), leur « mystique », la présence de masques, de jeux populaires, de facéties parodiques, de chants et de danses, de quêtes d'argent, d'aliment ou de combustible, de repas en commun où le gras domine et d'un rituel de terminaison de la fête.

Avant d'examiner ces éléments, j'aimerais mettre en évidence le rôle de la Jeunesse.

Si, au Mesnil, on ne peut pas parler d'« organisation du carnaval », dans les autres villages étudiés, celui-ci est mis sur pied par un comité, qui comporte des jeunes, mais qui n'est pas, comme naguère, constitué des seuls « adolescents nubiles non mariés ».

On remarquera cependant qu'à Treignes, à côté du Comité des Fêtes, fort de 11 membres, et du Comité du Grand Feu, on désigne encore un « porteur de bâton », membre de la Jeunesse, qui sera amené à conduire la quête du mardi gras et le cortège du dimanche de la Quadragésime. Il est responsable du bon déroulement du carnaval car « c'est lui qui prend les décisions ; le Comité des Fêtes est vigilant mais ne s'interpose pas » nous dit le président des Comités, Maurice Colot.

Avant la Seconde Guerre mondiale, la Jeunesse de Treignes était dirigée par trois « officiers », nommés six semaines avant la ducasse du premier dimanche de mai, par mise aux enchères des postes. Jules Vandereuse, qui donne cette information, précise qu'en 1946, « après l'interruption forcée pendant l'occupation, la tradition reprit ses droits ; mais l'année suivante, il n'y eut pas d'officiers », [...] ce qui ne signifie pas qu'il n'y eut pas de tambour-major menant la quête du mardi gras car, à l'époque, ce rôle n'était pas attribué à un des officiers mais bien au « milicien de l'année » ou au « plus grand d'entre eux, s'ils sont plusieurs »<sup>26</sup>. Comme le service militaire a disparu, les jeunes se mettent aujourd'hui d'accord sur un nom, sans critère défini.

---

<sup>25</sup> M. BARDOUT, *La paille et le feu*, Paris, 1980, p. 164.

<sup>26</sup> J. VANDEREUSE, *Le Carnaval à Treignes*, pp. 292-295 ; ID., *Vierves*, pp. 39-41.

Jules Vandereuse ne nous décrit pas le costume rouge et blanc, dit « de Pierrot » porté par ce tambour-major mais mentionne la « canne-major », encore utilisée de nos jours (voir *supra*). Je peux cependant affirmer que ce costume est traditionnel : c'est celui du « courrier », décrit autrefois pour les villages de Gozée et de Montigny-le-Tilleul notamment.

Durant le XIX<sup>e</sup> siècle, la Jeunesse avait, dans les villages wallons, des prérogatives importantes en matière de maintien de l'ordre moral, de préparation des fêtes et des processions et surtout de coutumes matrimoniales : sanction des mariages mal assortis par un charivari, publication de bans imaginaires ou « soudage », organisation du « brûlage de la culotte », farces aux jeunes mariés, etc.

Dans le déroulement de certains carnivals, on retrouve des éléments qui rappellent ces prérogatives : le jugement et la distribution des biens de Mardi-Gras à Treignes, les « rimes » et le « r'loquetage » à Vierves, par exemple.

La distribution des biens de Mardi-Gras n'est plus réservée aujourd'hui aux seules jeunes filles de la localité, alors que c'était le cas autrefois. Jules Vandereuse précise qu'en 1939, le testament de Mardi-Gras comportait 35 objets, autant que de jeunes filles au village. Ces objets étaient, semble-t-il, de réelles pièces d'habillement, alors qu'aujourd'hui, la part belle est faite aux accessoires ou même aux parties du corps du condamné, avec, de plus en plus souvent, des allusions sexuelles ou grivoises (*si buvète di capotes*, et « s' gros machin » ou « s' papier WC », « un nouveau machin pour pisser », etc.).

Quant aux « rimes » de Vierves, il paraît naturel de les assimiler aux anciennes « saudées » ou « soudages », qui visaient à rendre publiques des relations pré-nuptiales, réelles ou imaginaires. On trouvera une réflexion intéressante sur ce sujet dans l'article de Marcel Pignolet intitulé *La « Saudée » et la « Pierre à marier » de Boban-sur-Semois*<sup>27</sup>.

Remarquons que le rôle matrimonial du grand feu, considéré de tout temps comme gage de fertilité, est aussi mis en évidence, à Treignes cette fois, par la coutume de « chauffer les filles » : chaque jeune homme essaye de maintenir le plus près possible du bûcher et le plus longtemps possible, une jeune fille, qui, bien entendu, hurle et se débat.

---

<sup>27</sup> M. PIGNOLET, *La « Saudée » et la « Pierre à marier » de Boban-sur-Semois* dans *Ardenne et Famenne*, n° 22, 1963, pp. 65-73.



Cette coutume ancienne était autrefois connue ailleurs, comme l'atteste un texte de 1876, signé A. Van Bastelaer, relatif, entre autres, aux localités de Froidchapelle et Solre-Saint-Géry : « Quand la fournaise est allumée, ce sont des danses et des rondes échevelées et immorales entre garçons et filles, et celles-ci, moitié de gré, moitié de force, sont tour à tour conduites auprès de la flamme, où les jeunes gens les tournent et les retournent sous prétexte de les réchauffer, après leur avoir relevé les jupons par-dessus la tête<sup>28</sup>. »

Dans la presse, le rôle prédominant de la Jeunesse dans l'organisation des coutumes carnavalesques est encore sensible. Ainsi, un article daté du 24 février 1977 précise que « la Jeunesse de Najauge organise la tournée du village tout en promenant le bonhomme Mardi-Gras » et un autre de 1994, parle, à Vierves, du « souper aux crêpes gratuit organisé par la Jeunesse », le samedi de la Chandeleur.

Lorsque le carnaval est, par contre, aux mains de comités des fêtes déterminés à en faire une activité touristique, les manifestations spontanées dues à des initiatives individuelles de jeunes sont mal vues. Il arrive même qu'elles soient publiquement désapprouvées. Ainsi, une feuille, distribuée par le « Comité du Mardi-Gras » d'Olloy en 1990, précise : « Nous signalons que les personnes arrêtant les véhicules ou « barbouillant » voitures ou vitrines ne font pas partie du comité, ces pratiques dangereuses ou salissantes sont le fait de jeunes inconscients. »

### **L'ancienneté des carnivals de la région**

Lorsque Samuel Glotz définit les « critères de reconnaissance » du carnaval traditionnel<sup>29</sup>, il met en avant l'ancienneté de la manifestation.

L'« historisation » du carnaval de Vierves par l'identification du « bonhomme Mardi-Gras » à un certain Johan Simon<sup>30</sup> ou Johan Milon<sup>31</sup>, comme la tentative de Jules Lemoine d'établir, par le recours aux archives communales, l'origine révolutionnaire du carnaval de Cerfontaine<sup>32</sup> témoignent d'une volonté, communément répandue chez nous, d'attribuer des « lettres de

---

<sup>28</sup> D. A. VAN BASTELAER, *Réminiscences modernes des rites mortuaires de l'Antiquité, principalement dans le Hainaut et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse* dans *Messenger des sciences historiques ou archives des arts et de la bibliographie de Belgique*, Gand, 1976, p. 146.

<sup>29</sup> S. GLOTZ, *La tradition festive carnavalesque*.

<sup>30</sup> Fruit sans doute de l'imagination d'un journaliste en mal de copie, cette légende, reprise dans la presse, fait remonter le carnaval au XII<sup>e</sup> siècle, époque où le seigneur local, Robert II, aurait emprisonné un gentilhomme nommé Johan Simon ; celui-ci parviendra à s'évader mais, repris, sera condamné à être brûlé vif sur la place publique devant la population toute entière. Le brûlage de Mardi-Gras chaque année serait une commémoration de ce supplice...

<sup>31</sup> R. MATHOT, *Traditions bien vivantes dans le Sud Hainaut-Namurois*, pp. 665-686.

<sup>32</sup> J. LEMOINE, *Le Carnaval de Cerfontaine*, pp. 148-150.

noblesse » à des fêtes populaires qui n'ont bien évidemment aucune source aristocratique ou ecclésiastique. Je rangerai personnellement ces affabulations dans le tiroir qu'occupent « la présentation en 1549 de groupes d'Incas par Marie de Hongrie », pour expliquer la naissance des Gilles de Binche, « l'édit promulgué en 1502 par le Prince-Abbé de Stavelot défendant à la population de se masquer en moines », pour valoriser celle des *Blancs Moussis*, « le paiement de la dîme de 1595 » pour justifier celle des *Porais tilffois*, la référence à Charles Martel pour comprendre celle des *Ours* d'Andenne, etc.

Ni les témoignages recueillis dans la région ni les sources bibliographiques ne permettent de prouver que les carnivals du Viroin remontent au-delà des premières années du XX<sup>e</sup> siècle.

Des éléments comparatifs permettent cependant de croire qu'ils s'inscrivent dans un système de représentations traditionnelles commun à une vaste région comprenant l'Entre-Sambre-et-Meuse d'une part, et la Thiérache française d'autre part, région pour laquelle on possède quelques mentions des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.

Ainsi, un édit du prince-évêque de Liège, promulgué le 18 janvier 1748 pour Couvin, une localité distante seulement de 3 kilomètres de Petigny et de 11 kilomètres de Vierves, tente d'abolir « les excès, violences et désordres punissables, pendant les jours de carnaval, à l'occasion du mendiant qu'elle [la Jeunesse] habilloit de paille et qu'elle nommoit Monsieur du Carême »<sup>33</sup>. Les excès furent peut-être abolis mais pas la tradition qui se poursuivra jusqu'à vers 1870 au moins, le mercredi des Cendres : « Vers midi, un homme couvert de paille des pieds à la tête, escorté d'un juge et du bourreau tenant un fusil, suivi de quatre pleureurs en pelisses violettes à ramages, s'acheminait lentement à travers les rues. A chaque halte, le juge lisait une sentence burlesque [...]»<sup>34</sup>. Arrivé au pied du grand pont, le cortège s'arrêtait définitivement et l'homme de paille était fusillé par le bourreau. Il tombait et faisait le mort. Parfois, on y mettait le feu et il n'avait pour autre salut que de se jeter dans la rivière.

Les « saudées » du premier dimanche de carême existaient en Lorraine avant 1737<sup>35</sup>. Les grands feux du dimanche de la Quadragésime sont bien connus au XVIII<sup>e</sup> siècle aussi<sup>36</sup>. La *pasquîye* de Montigny-le-Tilleul

<sup>33</sup> R. MATHOT, *Traditions bien vivantes dans le Sud Hainaut-Namurois*, pp. 665-686.

<sup>34</sup> M. DE PUYDT, *Le Piquet et l'Homme de paille, contribution au folklore de Couvin* dans *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. XI, 1892-93, pp. 94-95.

<sup>35</sup> *Les Marches de l'Est, 1911-1912*, pp. 126-127, cité par J. VANDEREUSE, *Le Rôle des nouveaux mariés dans la tradition*, Bruxelles, Bibliothèque d'études régionales, n° 38, s.d.

<sup>36</sup> *Le Grand feu de carême dans l'Entre-Sambre-et-Meuse* dans *Messenger des sciences historiques de Belgique*, 1876, p. 146.

est attestée avant 1832, celle de Ham-sur-Heure avant 1860, celle de Mariembourg en 1862<sup>37</sup>.

Décrit dès 1894 mais antérieur à cette date, le carnaval de Cerfontaine, à une vingtaine de kilomètres de Vierves, comporte des coutumes carnavalesques comparables à celles d'aujourd'hui en vallée du Viroin : cortège avec juge et bourreaux, tambour-major et officiers, lecture publique d'un « inventaire pittoresque et bouffon de l'année écoulée. On y conte les fredaines des jeunes hommes et des gourgandines de l'endroit », paiement de « pots de bière » par les étrangers présents, quêtes de maison en maison, exécution d'un mannequin bourré de paille appelé Mardi-Gras, etc.<sup>38</sup>.

En France, avant 1890, existaient le jet de seaux d'eau froide et la quête d'ingrédients pour confectionner une « gigantesque omelette sans laquelle il eût été, paraît-il, impossible de tuer le Mardi-Gras ». L'usage de brûler, le mercredi des Cendres, un « mannequin censé figurer le Carnaval », était généralisé dans le nord du département des Ardennes. Dans la région de Vireux, très proche de la Belgique (Vireux-Molhain est à deux kilomètres de Mazée, à quatre kilomètres de Treignes), ce mannequin était noyé dans la Meuse. « Dans quelques communes, à ce mannequin était substitué un jeune homme en chair et en os que l'on revêtait de foin et de paille et qu'ensuite on conduisait sur la place. Là, on simulait un tribunal qui, séance tenante, jugeait et condamnait à mort ce pauvre Mardi-Gras, représenté par le comère bienveillant.<sup>39</sup> »

Bref, toute une série de coutumes similaires à celles que j'ai observées une centaine d'années plus tard... Est-ce à dire qu'une filiation directe relie l'actualité aux rituels ancestraux relevés jadis ailleurs ? Rien n'est moins sûr.

### **Les éléments traditionnels dans l'actualité**

Dans tous les villages étudiés, le carnaval se déroule durant les « jours gras » et le dimanche de la Quadragésime, premier dimanche de carême, sauf à Mazée, où le grand feu est actuellement allumé le samedi suivant la Quadragésime ; il semble que ce déplacement de date, récent, est dû au désir de ne pas entrer en concurrence avec les voisins et au manque de musiciens locaux, obligatoirement renforcés d'éléments venus de Treignes et d'Olloy.

Par rapport au calendrier des sorties, on notera cependant une innovation, intervenue pour la première fois en 1973 : Vierves commence son carnaval

---

<sup>37</sup> F. PECHE, *L'ancien carnaval de Cerfontaine*, pp. 25-28

<sup>38</sup> J. LEMOINE, *Le Carnaval de Cerfontaine* dans *Wallonia*, t. III, pp. 17-21 et dans *Le Guetteur wallon*, 1929-30, pp. 148-150.

<sup>39</sup> A. MEYRAC, *Traditions, coutumes, légendes et contes des Ardennes*, pp. 61-73.

par une journée spéciale consacrée aux enfants des écoles locales ; le jeudi gras à 16h, tous costumés, ceux-ci parcourent les rues du village avec un petit mannequin de paille et de papier, « mini Mardi-Gras ». Sa mise à feu, à 17 heures, est suivie d'un goûter.

A Olloy, c'est le lendemain, vendredi, que, depuis 1990, sort un « petit Chebette », petit mannequin semblable au grand, auquel on met également le feu après un tour du village.

A Treignes, depuis 1990 également, on allume un « petit grand feu » pour les enfants, le mardi gras à 17 heures, dans la cour de la ferme-château. Cette crémation est suivie de la traditionnelle omelette pour tous et, à 19h, d'un bal masqué pour les enfants de moins de 12 ans avec remise de prix aux plus beaux déguisements.

A Petigny, depuis 2002, ce sont les enfants qui, le vendredi, arrêtent Mauvais Bien à l'issue d'une grand battue.

L'importance croissante des fêtes locales à destination exclusive des enfants – Mons organise un « petit Lumeçon » – est révélatrice d'un nouveau mode de fonctionnement de nos sociétés : aujourd'hui, l'enfant est défini davantage par rapport à ses pairs qu'à travers la famille intergénérationnelle ; il a désormais ses droits, sa littérature, son cinéma, ses bals ... et ses carnivals.

Traditionnellement, le carnaval affichait quasi partout une volonté de salir, de dégoûter, de contrevenir à l'ordre établi. Ces éléments, pourtant essentiels, ont disparu, dès le XIX<sup>e</sup> siècle souvent, dans les villes et bourgades d'une certaine importance et ce, sous l'influence combinée de la bourgeoisie, du clergé et de la presse. Dans les petits villages, ils ont parfois persisté jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, mais il faut reconnaître qu'aujourd'hui, il n'en reste que de rares vestiges.

Ainsi, je n'ai vu de « Chienlits », personnages hideux ou répugnants, qu'au Mesnil, alors qu'ils étaient attestés, avant la Seconde Guerre mondiale, dans les villages de la vallée et, plus généralement, dans toute l'Entre-Sambre-et-Meuse. Pour Treignes par exemple, Jules Vandereuse présente les quêteurs du mardi gras comme des « membres de la Jeunesse, habillés de la façon la plus malpropre possible »<sup>40</sup> et notre témoin, Maurice Colot, se souvient qu'il y a cinquante ans d'ici, ceux-ci barbouillaient de bouse de vache les voitures ou les façades de ceux qui ne payaient pas leur « pot ». Tout cela est bien fini de nos jours.

---

<sup>40</sup> J. VANDEREUSE, *Le Carnaval à Treignes*, pp. 292-295 ; ID., *Vierves dans Les - Pasquîyes - dans l'Entre-Sambre-et-Meuse*, pp. 39-41.

Au Mesnil, où la coutume a depuis disparu, ils étaient sept, en 1989, s'amusant à salir vitres et portes et les quelques rares voitures stationnées dans les rues. Ils n'arrêtaient de barbouiller les façades – et proposaient même alors d'aider à les nettoyer – que si leurs propriétaires les invitaient à entrer et leur servaient à boire, bière ou goutte de préférence. Une dame, née en 1938, se souvenait que, lorsqu'elle était jeune, elle participait déjà aux salissures, avec un groupe de filles masquées. Habituellement, ce groupe, muni d'un seau d'eau sale et d'un torchon, entrait dans une maison, jetait de l'eau au centre de la pièce et piétinait cette eau puis s'écriait : « Qu'il fait sale ici ! »... Les masquées incitaient aussi les habitants à sortir de chez eux (pour être victimes des seaux d'eau froide jetés par les jeunes gens) en organisant un petit cortège. Le dernier dont elle se souvenait, vers 1972, mettait en scène un couple de mariés (interprétés par deux filles).

La coutume de salir les maisons ou de faire goûter aux passants le contenu peu ragoûtant d'un vase de nuit a été relevée plus d'une fois, à Barbençon<sup>41</sup> et à Gozée<sup>42</sup> notamment.

Salir les personnes ou les biens se dit « plaquer » ou « r'loqueter » dans la région. Ce geste trouve son origine dans la coutume de frapper les jeunes filles qui ne payaient pas leur « pot » au moyen d'un « vieux torchon attaché à un bâton ou un manche de brosse », que les garçons « traînent dans la boue et de l'eau stagnante ». Ce n'était que lorsque les filles s'enfermaient chez elles pour ne pas s'acquitter du montant de la taxe, que les « r'loqueteûs » s'en prenaient aux portes et fenêtres de leur habitation<sup>43</sup>.

La coutume, attestée autrefois à Gerspunsart (Ardennes françaises)<sup>44</sup>, à Treignes<sup>45</sup> et à Gozée<sup>46</sup> notamment, a disparu partout sauf à Vierves.

Le port du masque sur le visage ou le « déguisement » complet est important dans le carnaval traditionnel : il s'agit, d'une part, de ne pas se faire reconnaître, pour pouvoir intriguer ou jouer des tours aux autres membres de la communauté et, d'autre part, d'afficher la volonté, durant cette période non conventionnelle, de changer l'ordre établi. C'est ainsi que les hommes se travestissent en femmes, les jeunes en vieux, etc.

---

<sup>41</sup> R. PINON et J. VANDEREUSE, *Quelques carnivals curieux de l'Entre-Sambre-et-Meuse*, pp. 115-122.

<sup>42</sup> J. VANDEREUSE, *Jean Caton et le carnaval de Gozée*, pp. 153-168.

<sup>43</sup> ID., *Le Carnaval à Treignes*, pp. 292-295 ; ID., *Vierves*, pp. 39-41.

<sup>44</sup> A. MEYRAC, *Traditions, coutumes, légendes et contes des Ardennes*, pp. 61-73.

<sup>45</sup> J. VANDEREUSE, *Le Carnaval à Treignes*, pp. 292-295 ; ID., *Vierves*, pp. 39-41.

<sup>46</sup> ID., *Jean Caton et le carnaval de Gozée*, pp. 153-168.

De nos jours, trois types de masque se rencontrent habituellement dans les carnivals : les « masque crasseux ou affreux », les « masques de fantaisie », renouvelés chaque année, et les « masques traditionnels », réservés aux acteurs de coutumes spécifiques à la fête

Le masque crasseux ou affreux n'est plus porté et, sauf à Vierves, où l'on rencontre fréquemment des groupes et des individus masqués dans les rues de la localité, le port du « masque de fantaisie » est, actuellement du moins, réservé aux enfants et à ceux qui participent aux « bals masqués » organisés dans toutes les localités étudiées, bals qui n'ont plus rien de traditionnel en matière de danses ou de musique. Le masque ou, plus généralement, le costume entier, est alors choisi pour son originalité, son exotisme ou son rapport avec l'actualité, réelle ou fictive (personnages de films à la mode par exemple). Des prix, offerts par le comité organisateur du carnaval, récompensent les déguisements les plus beaux ou les plus originaux. Cette pratique est évidemment récente et appartient à un esprit de commercialisation du carnaval peu compatible avec les traditions anciennes.

Parmi les rares « masques traditionnels » de la vallée, on notera celui de l'accusateur ou juge dans le procès de Mardi-gras à Treignes – il porte, comme il y a 70 ans au moins, la redingote et le chapeau buse –, et ceux des « parents de Mardi-Gras », appelés autrefois « grand-père » et « grand-mère », à Treignes toujours, fort semblables au couple de vieillards, appelés Djan-Djène à Vierves. Il faut sans doute voir dans ces derniers la personnification très ancienne de « Carnaval et Carême », couple connu notamment en France, en Suisse et en Italie<sup>47</sup>.

Dans les carnivals étudiés, je n'ai pas noté la présence de jeux populaires traditionnels. Par contre, les coutumes que Samuel Glotz appelle des « facéties parodiques » sont ici bien présentes : le jugement d'un mannequin accusé de délits tels que « vagabondage, vols, tapage nocturne, ivresse sur la voie publique, outrages aux bonnes moeurs et attentats à la pudeur »<sup>48</sup> à Mazée, Olloy, Petigny, Treignes et Vierves, la distribution des biens de Mardi-Gras à Treignes ; les « rimes » à Vierves, etc.

Ces « facéties parodiques » visent parfois simplement à divertir les villageois – ainsi, à Treignes, l'acte d'accusation précise que « bien des jeunes filles n'osaient plus sortir le soir, tellement que vous étiez à leur courir après. Beaucoup de ces braves jeunes filles en ont maigri et attrapé la dysenterie<sup>49</sup>! »

---

<sup>47</sup> Voir notamment A. VAN GENNEP, *Manuel du Folklore français contemporain*, t.1, III, pp. 933-995.

<sup>48</sup> Voir ci-dessus n. 21.

<sup>49</sup> Voir ci-dessus n. 22.

– mais parfois aussi à dénoncer des comportements jugés un peu outranciers. Exemple dans cette « rime » viervoise :

*La wéte èl' fîye dè nosse bucheron  
C'tèle-là, c'è-st-in fameux côrnichon  
Despu qu' vos-alléz au bal fé tous vos rigodons  
Vos rattiréz toute ène série dè gârçons  
Sêul'mint quand vos scrîvéz à Xavier, in d' vos galants,  
Waîtéz dè n'nin rabrèssî Alain en sôrtant  
Sophie, au lieu d' printe tous les gamins pou dè sots  
Aléz pu râte avou vosse papa cûre l' saûcisse au bos<sup>50</sup>.*

La confection d'un bonhomme de paille, désigné par un jugement populaire comme le véritable bouc émissaire assurant tous les méfaits de l'année écoulée, est certainement une des traditions les plus intéressantes et les plus anciennes.

Dans le carnaval traditionnel, les masques chantent et dansent ; ce n'est pas (ou plus) le cas ici, mais on soulignera que la crémation de Mardi-Gras à Vierves et à Treignes, de Jean-Baptiste à Mazée et de Chebette à Olloy est accompagnée de farandoles, musicalement soutenues par la fanfare locale, et parfois chantées. Pendant ces crémations, les musiciens jouent des airs funèbres – curieusement, j'ai repéré à Vierves l'air intitulé *Adiou Paoure* qui clôture le carnaval de Limoux dans le sud de la France – et sitôt le mannequin brûlé, ils entonnent des airs allègres, prétextes à des danses endiablées.

La période de carnaval est traditionnellement propice aux quêtes de tout genre. La région du Viroin n'échappe pas à la règle, avec des quêtes d'œufs et de lard pour confectionner des omelettes dans tous les villages sauf Le Mesnil – notons qu'à Vierves, cette quête est réservée aux deux couples déguisés en vieux et appelés Djan-Djène –, quêtes de combustible pour le grand feu à Mazée et Treignes et quêtes d'argent et de friandises par les enfants, costumés, à Nismes et à Olloy, avec, dans ce dernier village, une réminiscence des quêtes dites de Saint-Pansard, largement répandues autrefois en France, du Pays basque aux Ardennes, et chez nous, aussi bien en zones wallonne que picarde, champenoise ou lorraine<sup>51</sup>. Ces quêtes étaient pratiquées, le dimanche de la Quadragésime, par les enfants de Treignes, jusque vers 1927, et de Nismes, jusqu'à 1899<sup>52</sup>.

---

<sup>50</sup> «Rime» dédiée à Sophie Brasseur en 1990 (manuscrit).

<sup>51</sup> Voir J. VANDEREUSE et R. PINON, *La chanson de «Saint Pansard»* dans *Enquêtes du Musée de la Vie wallonne*, t. IX, 1962, pp. 257-312.

<sup>52</sup> *L'Éducation populaire*, n° 12, Charleroi, 22 mars 1894, cité par J. VANDEREUSE, *Le Rôle des nouveaux mariés dans la tradition*, Bruxelles, Bibliothèque d'études régionales, n° 38, s.d.

La quête d'argent peut être un tribut réclamé aux habitants du village, en échange généralement d'une invitation à l'omelette commune, gratuite ; on l'appelle alors l' « obole » (à Mazée, Petigny et Vierves) ou le « pot » (à Nismes, Olloy, Treignes et Vierves).

Elle peut aussi constituer une « taxe » exigée de tous ceux qui, en voiture, à vélo, en autobus ou même à pied, pénètrent dans le village le jour du carnaval ; à Nismes et à Olloy, ce sont les enfants qui la réclament, à leur propre profit, tandis qu'à Vierves, ce sont les jeunes qui l'exigent, au profit du comité organisateur, en échange d'un petit ruban épinglé sur le « donateur ». A Vierves encore, les « r'loqueteurs » la proposent aussi aux jeunes filles, en échange d'une relative liberté.

Notons que, inflation oblige, ce « tribut » ou cette « taxe » au taux fixe est passé de 5 à 20 francs (vers 1965), puis à 50, voire 100 francs belges – l'argent français était accepté, la frontière étant toute proche – et, aujourd'hui, à 5 euros.

Sauf au Mesnil, chaque village étudié organise un repas commun, où chacun, jeune ou vieux, reçoit gratuitement des tranches de pain garnies d'œufs battus au lard, très gras puisque cuits au beurre, par les mères ou les épouses des organisateurs, dans une impressionnante série de poêles ou, plus rarement, dans une énorme poêle réservée à cette « omelette annuelle ».

La consommation d'alcool et d'aliments gras est encore un élément du carnaval traditionnel, tout comme le rituel de terminaison de la fête.

Celui-ci se traduit par un « grand feu », sur lequel on brûle le mannequin condamné à mort, à Mazée, Petigny et Treignes, tandis qu'à Olloy et à Vierves, c'est le mannequin lui-même, figure gigantesque de paille et de papier montée sur un char, que l'on brûle. A Treignes, précisons qu'avant sa crémation, Mardi-Gras aura été noyé dans le Viroin.

### **La « mystique » des comportements carnavalesques**

Pour Samuel Glotz, il n'est pas fondamental que les usages anciens soient respectés à la lettre. Il est même normal qu'ils aient évolué, parallèlement aux « transformations inhérentes à la nature et à l'homme ». Que le Gille de Binche du XXI<sup>e</sup> siècle boive du champagne et mange des huîtres, qu'il porte sur la tête un chapeau luxueux constitué de plumes d'autruche ne le distancie pas du Gille du XIX<sup>e</sup> siècle, pour autant que l'essentiel soit préservé : « Ces usages, ce comportement, cet accoutrement, ces accessoires [...] constituent des apparences, des éléments externes qui, pour le non-averti du pourquoi



et du comment [...] cachent l'essentiel, l'âme de la fête, la dynamique de la coutume. Nous touchons ici au constituant principal de la fête traditionnelle dans son état contemporain. La communauté locale ou régionale ne perpétue les usages ancestraux qui si elle s'y trouve entraînée par un étonnant mouvement psychologique collectif où le mental individuel (au moins de ceux qui appartiennent vraiment à la communauté) ne peut résister à la pression du groupe, à cet impératif social, à cette conception d'une participation nécessaire dont les conditions sont réglées par l'usage ancestral, oral et non écrit. » Samuel Glotz parle alors de « comportement presque mystique que ne comprend pas le non-initié »<sup>53</sup>.

Pour s'inscrire dans ces conditions, les carnivals de la vallée du Viroin devraient donc être analysés sous l'angle du « sens » que les acteurs donnent, consciemment ou inconsciemment, à leur participation et au désir qu'ils expriment, ouvertement ou secrètement, de reproduire les rituels anciens, sans souci du public étranger à leur communauté villageoise.

Sauf dans quelques épisodes de la fête à Vierves, à Treignes et au Mesnil, j'avoue que je n'ai pas ressenti, au cours de mes enquêtes, un quelconque sentiment d'attachement des participants à un patrimoine immatériel, irrationnel et affectif, « un état d'âme qui postule la volonté, sans doute plus intuitive que consciente et délibérée de perpétuer les usages »<sup>54</sup>.

En général, les acteurs étaient soucieux de « respecter la tradition », dans ses aspects matériels et dans leur comportement, mais cette « volonté de bien faire » était presque toujours motivée par la présence d'un public, autochtone ou allochtone, considéré comme juge potentiel d'une « fidélité » à la tradition. Par ailleurs, lorsque une certaine « dégénérescence » se manifestait, elle semblait justifiée par une irrépressible envie de s'amuser, au mépris de tout respect des usages.

### **Transmission, transformation ou (re)création ?**

Après avoir décrit et tenté de décoder les coutumes carnavalesques actuelles des huit villages étudiés, il importe de s'interroger sur leur « authenticité ».

D'emblée, je distinguerai des situations différentes, entre les villages qui s'efforcent de maintenir des traditions anciennes, tout en acceptant quelque évolution (Vierves et Treignes) ; des villages où quelques vieux rituels ont subsisté vaille que vaille pendant presque tout le XX<sup>e</sup> siècle mais sont à bout de souffle, voire disparus aujourd'hui (Le Mesnil et Oignies-en-Thiérache) ;

---

<sup>53</sup> S. GLOTZ, *Le Carnaval traditionnel*, pp. 419- 422.

<sup>54</sup> ID. *ibid.*

ceux où des « coutumes » ont été créées ou recrées (Petigny, Olloy, Mazée) et enfin Nismes, où les traditions ont été remplacées par des pratiques modernisées.

Dans cette dernière localité, un article de presse nous apprend qu'au cours du week-end de carnaval de 1975, plusieurs centaines d'enfants ont fait les « mascarades », déguisés, allant de porte en porte solliciter la générosité des habitants : « Cette manifestation rappelle aux Nismois le temps d'avant-guerre où tous les sabotiers abandonnaient l'établi pour prendre des tenues diverses et sillonner les rues de la commune avant de se retrouver pour le bal masqué (*Vers l'Avenir*, 18/2/1975). »

A Petigny, le cérémonial de jugement et d'exécution de Mauvais Bien, a été mis au point en 1974. Il est placé sous la responsabilité du Comité de propagande touristique, dont la caisse est alimentée par la vente de crêpes, le dimanche qui suit la Chandeleur. Le rituel semble immuable mais des éléments d'actualité interviennent dans les chefs d'accusation portés envers celui qui se serait rendu coupable des méfaits constatés dans le village au cours de l'année écoulée ; ainsi, en 1999 par exemple, on accusa Mauvais Bien d'« avoir communiqué ses puces et ses virus aux ordinateurs des habitants ».

En 1989, le président du Comité m'affirmait s'être basé sur des archives pour reconstituer un scénario ancien. J'attendrai de voir ces documents pour en être convaincue...

A Olloy, un article du journal *Vers l'Avenir*, daté du 26 février 1995, prétend que le carnaval fêtait cette année-là son 30<sup>e</sup> anniversaire. « Ce n'est pas étonnant, disent les habitants de Vierves, ceux d'Olloy ont copié nos traditions », une hypothèse vraisemblable, même s'il existe des éléments propres à Olloy.

Un document tapuscrit, non daté, intitulé *Olloy folklorique*, me laisse perplexe quant à l'évolution même des traditions carnavalesques ollégiennes car il décrit des rituels qui paraissent plus authentiques que les pratiques actuelles. Ainsi, il qualifie la période du lendemain de la Chandeleur au mardi gras de « période joyeuse pendant laquelle des groupes masqués et affublés de vêtements les plus hétéroclites rendent visite aux amis » ; il parle du « ramonage des enfants et des jeunes filles, le mardi gras de 10 à 12 heures. A cette occasion, les jeunes gens, nantis soit d'un ramon imbibé de purin, soit, de nos jours, de boules de bleu Reckitt barbouillent à satiété ceux ou celles qui ne furent point assez vigilants pour rester hors de portée des ramoneurs » ; il décrit la quête de *Djan Pansau* par les enfants masqués,

l'après-midi du mardi gras, et situe « les funérailles païennes de Chebette », le mercredi des Cendres, jour où « simulant la douleur la plus vive, hommes et femmes en goguette accompagnent un homme de paille, lequel sera, sous les cris déchirant des assistants, jeté en flamme dans les eaux du Viroin, par-dessus le Grand Pont. »

Il est important de noter ici que les habitants d'Olloy font une nette différence entre le « carnaval », plutôt destiné aux indigènes, et la « cavalcade », à but essentiellement touristique.

La « cavalcade de Laetare » fut créée en 1921, interrompue pendant la guerre et entre 1965 et 1974, et reprise ensuite. En 1986, les organisateurs, soucieux d'assurer au cortège un maximum de chances de beau temps, la reportèrent au dimanche qui suit l'Ascension. Ce défilé comporte plusieurs centaines de participants et attire, bon an mal an, un millier d'étrangers au village.

Un Nismois né vers 1925, Gaston Recloux, m'a expliqué avoir participé, avec sa femme, au cortège de la Laetare d'Olloy en 1948 et 1949, au sein du groupe des Gilles de Nismes. Après la cavalcade, sa femme rentra aussitôt à Nismes, par l'autocar qui les avait véhiculés au départ, et lui, revint à pied (4 kilomètres), vers deux heures du matin, en chaussettes, ses sabots sous le bras et les grelots bourrés de papier, pour éviter tout bruit...

D'après lui, à cette époque, « tout le canton fêtait la Laetare d'Olloy ».

La participation, rémunérée, à des cortèges de ce genre a favorisé l'écllosion de groupes folkloriques dans certains villages : ainsi, Nismes eut des Gilles et des Hispanos au sortir de la guerre, des Confettis en 1955, des Vénitiens en 1956 puis, en 1975, des Corsaires, montés sur un char en forme de bateau, appelé « le sabot nismois », etc. A Mazée, on a connu un groupe folklorique, fondé en 1938 et revitalisé en 1975, appelé Les Jardiniers et un autre, les Joyeux Amis.

On pourrait multiplier les exemples mais cela nous éloigne des vraies traditions car, comme le souligne Roger Pinon, en parlant de la cavalcade de Gozée après la dernière guerre : « L'organisation de la cavalcade est du type classique dans toute la région ; elle est prise en charge financière par l'administration communale et liée au commerce local. Cette innovation a faussé le sens du carnaval ancien, par l'intrusion de groupes et de spectateurs étrangers. La cohésion de la collectivité villageoise a été rompue, et les succès de foule masquent à peine l'indigence relative du scénario et du symbolisme

assez primaire substitué à l'ancien mardi gras. Certes, la communauté réagit encore : la création d'un groupe local est une bonne chose en soi, mais il est regrettable qu'immédiatement ce groupe se mit à se louer ailleurs<sup>55</sup>. »

A Mazée, une dame, née en 1934, m'a affirmé avoir participé au carnaval dans sa jeunesse, un carnaval déjà connu par ses parents. Elle se souvenait essentiellement du ramassage d'œufs et de lard, le lundi soir, et du grand feu, allumé autrefois sur une colline dominant le village et non, comme maintenant, au centre de celui-ci. Quête des œufs et grand feu paraissent en effet les coutumes les plus authentiques pour Mazée, celles du mannequin jugé et condamné à être brûlé, de la répartition de ses biens et du « chauffage des filles » étant probablement empruntées au village voisin de Treignes.

A Treignes, il semble qu'il y ait eu réelle transmission des traditions ; l'ancien instituteur, Monsieur Marotte, arrivé au village en 1946, m'a cependant confié en 1989 qu'il avait dû se battre pour maintenir celles-ci. Entre la reprise des festivités, après la guerre, et la fin des années 60, il avait constaté un désintérêt progressif des jeunes pour les coutumes ancestrales. Une année (en 1969 ?), le garçon désigné pour jouer le rôle de chef de Jeunesse – parce que premier futur soldat –, ne voulut pas participer au carnaval. L'instituteur réunit alors les grands adolescents de la localité, tous anciens élèves, et se fâcha sur eux pour les inciter à renouer avec des traditions qui, jusque là s'étaient transmises oralement sans difficulté de génération en génération... Le résultat fut à la hauteur de ses espérances puisque, de nos jours, le carnaval n'a subi que quelques adaptations à la vie contemporaine, sans bouleversement profond.

J'ajouterai qu'ici, malgré la médiatisation récente du village, due essentiellement à la présence du Centre Arthur Masson et des annexes de l'Université libre de Bruxelles, le carnaval ne fait pas l'objet de publicité et de promotion extérieure. A la différence des manifestations d'Olloy, de Petigny et de Vierves, il ne figure pas dans les brochures touristiques, ce qui, à mon sens, le protège.

A Vierves, une habitante née en 1907, Madame Dupont, m'a affirmé en 1989 avoir toujours connu le carnaval, dès sa prime jeunesse ; elle se souvenait même de son oncle paternel qui jouait le rôle de Mardi-Gras. L'habitude de promener un mannequin géant sur un char est en effet récente – j'imagine qu'elle est liée à l'usage des tracteurs agricoles –. Il y a quelques dizaines

---

<sup>55</sup> R. PINON, *Le nouveau carnaval de Gozée et les survivances de l'ancien* dans *Nouvelle Revue wallonne*, t. XII, 1960.

d'années, « c'était un homme fourré de paille qui faisait le tour du village. On le tenait avec des chaînes et celui qui le tenait le lâchait parfois ; alors, Mardi-gras se sauvait dans les rues et les gens couraient après. Le soir, quand le cortège arrivait sur la place, il se sauvait et on le remplaçait par le mannequin derrière l'église, mannequin qu'on imbibait de pétrole et qu'on brûlait. »

Que conclure ? Qu'il existe, dans la vallée du Viroin, une série intéressante de coutumes carnavalesques particulières qui, pour la plupart, ont de réelles racines dans le patrimoine immatériel des habitants mais qui sont menacées soit de disparition, soit de transformation radicale par un environnement sociétal plus propice aux avancées commerciales et technologiques qu'à la préservation d'un héritage culturel.

Une croix est sans doute définitivement tracée sur divers éléments anciens (la musique, la « chienlit », etc.) et rares sont probablement les participants qui, pour reprendre l'expression de Samuel Glotz, communient dans une « mystique » dont ils mesurent le sens profond, mais je reste optimiste quant à la transmission d'un certain nombre de valeurs liées à une certaine identité locale ou à une convivialité nécessaire dans un monde de plus en plus individualiste.

L'auteur remercie ceux et celles qui l'ont aidée dans son enquête, témoins et informateurs : Louis Albert de Jupille ; Monsieur Bastin de Petigny ; Maurice Colot de Treignes ; Madame Dessart-Lefrant, Maurice Donnay, André-Marie Dubois et Madame Dupont de Vierves ; Roger Hourant de Liège ; François Lempereur de Namur ; Monsieur Marotte et Jules Mathy de Vierves ; Serge Paternotte pour Le Mesnil ; Gaston Recloux de Nismes ; Claude Saquet d'Olloy ; Nicole Schmit de Bressoux ; Madame Stallens de Mazée et Francis Vandermaelen d'Olloy.



Fig.1. Vierves, promenade de Mardi-Gras, le dimanche gras (1989).



Fig.2. Mesnil, barbouillage des façades (1989).



Fig.3. Treignes, le jugement de Mardi-Gras devant l'église. De gauche à droite : le bourreau portant le mannequin, les «parents» de celui-ci, le juge-accusateur et le chef de Jeunesse (2002).





Fig.4. Nismes, les jeunes rançonnent les automobilistes passant dans le village, le mardi gras matin (1989).



Fig.5. Olloy, quête des œufs par la Jeunesse, le mardi gras matin (1990).



Fig.6. Treignes, les « parents » de Mardi-Gras, masques traditionnels du vieux et de la vieille (1989).



Fig.7. Vervins, les « r'loqueteux », le mardi gras matin (1989).



Fig.8. Treignes, la population accueille les masqués le dimanche de la Quadragésime. On voit ici la « porteur de bâton », sorte de chef de la Jeunesse (2002).

